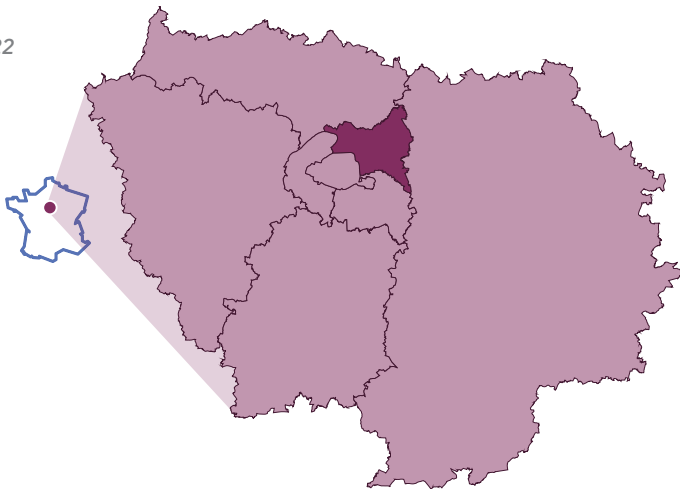


## Les attributions de logement social en 2022 en Seine-Saint-Denis



**10 633 attributions**  
dans 40 communes séquanodionysiennes  
14 % des attributions en Île-de-France

En 2022



**34,7 %** des attributions au profit  
de ménages reconnus prioritaires\*

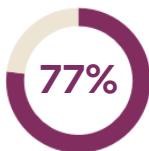
soit  
**3 685 ménages**

\* ménages prioritaires au titre du droit au logement opposable (Dalo) et ménages labellisés par l'État, les SIAO ou par une commission partenariale comme prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation.

**1 attribution  
pour 12 demandes**



### Qui sont les ménages ayant obtenu un logement social ?



**ONT UN EMPLOI\***

\* ménages dont le demandeur est agent de l'État ou salarié du privé ou ayant déclaré un revenu d'activité dans ses ressources mensuelles



**ONT UN REVENU  
MENSUEL SUPÉRIEUR À  
1 285 €\*  
\* par unité de consommation**



**40%** sont des personnes seules



**28%** sont des couples avec enfant(s)



**24%** sont des familles monoparentales

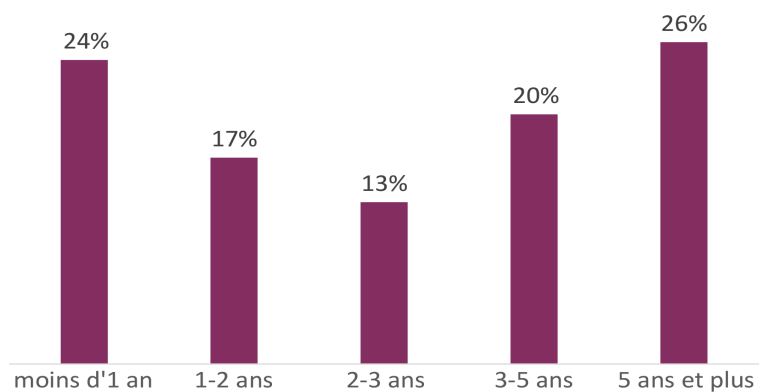


**8%** sont des couples sans enfant

### Quels sont les délais d'obtention d'un logement social ?

**Délai médian**

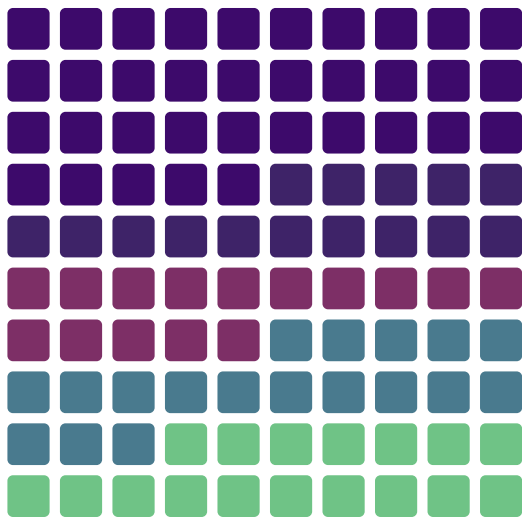
**2 ans et 8 mois\***



La moitié des ménages ayant obtenu un logement social en 2022 avait déposé sa demande il y a moins de 2 ans et 8 mois.

\* Cette valeur ne doit pas être confondue avec l'ancienneté de l'ensemble des demandeurs de logement social.

## Où vivaient précédemment les attributaires ?



50% dans la même commune

15 % dans une autre commune  
du même EPCI/EPT \*

18% dans un autre EPCI/EPT  
du même département

17% dans un autre département

\* EPCI : établissement public de coopération intercommunale  
EPT : établissement public territorial

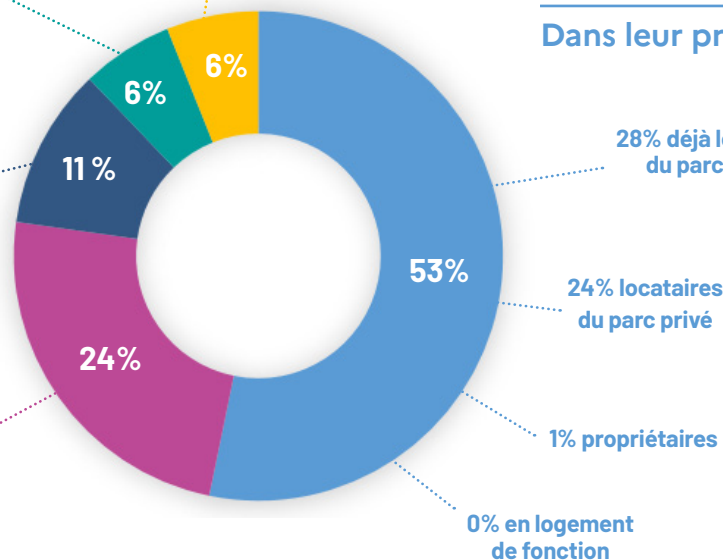
Dans une structure  
d'hébergement  
ou à l'hôtel <sup>2</sup>

Dans un foyer,  
une résidence  
ou dans un  
logement  
temporaire <sup>1</sup>

Chez un tiers

En situation  
précaire <sup>3</sup>

Dans leur propre logement



28% déjà locataires  
du parc social

24% locataires  
du parc privé

1% propriétaires

0% en logement  
de fonction

1 Logement-foyer (foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants, foyer pour personnes âgées, foyer pour personnes en situation de handicap), résidence sociale, pension de famille, maison relais, résidence étudiante ou universitaire, logement temporaire (y compris intermédiation locative).

2 Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre d'hébergement d'urgence, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asiles, résidence hôtelière à vocation sociale, hébergement à l'hôtel.

3 Ménages dont le demandeur a déclaré être sans abri ou vivre dans un abri de fortune ou dans un bidonville, être logé en camping, en habitat mobile, en squat ou être occupant sans titre.